

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020033	Date d'inspection Le 18 mai 2023	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet. 19 dossiers d'enfants ont été vérifiés.
- Le curriculum utilisé est dans la même langue dans lesquelles les services sont fournis. Preuve sur place que les éducateurs ont suivi la formation professionnelle.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation. Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont menés chaque mois.
- L'aire de jeux extérieure est entretenue de manière à assurer la sécurité et à ne poser aucun danger.
- Observations: Les enfants s'amuse à l'extérieur à mon arrivée.
- Discussions avec l'administratrice adjointe concernant le parc extérieur et les pratiques de feu.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 mai 2023

Date

original signé par
Marie-Josée Driscoll

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mai 2023

Date